

Annexe financière année scolaire 2023-2024**1. À quoi servent les contributions demandées aux familles ?**

- 1- Couvrir les dépenses liées à l'entretien, la rénovation, la construction et le remboursement des emprunts des bâtiments, aux cotisations dues à la DEC et l'UDOGEC de Vendée
- 2- Couvrir les dépenses liées aux assurances des élèves
- 3- Couvrir les dépenses liées aux sorties scolaires et aux activités pédagogiques exceptionnelles
- 4- Couvrir les dépenses liées à la pastorale

2. Montant des contributions des familles

Le Conseil d'Administration de l'OGEC réuni le 20/06/2023 a fixé le montant des contributions des familles pour l'année scolaire 2023-2024.

	Tarif par enfant et par mois	A partir du 3ème enfant scolarisé dans l'école, une réduction de 50% est appliquée par enfant supplémentaire.
Cotisation De base	39 €	Le mode de paiement des Contributions des Familles est le prélèvement automatique. <u>Les prélèvements s'effectueront sur 11 mois de Septembre à Juillet inclus.</u>
Cotisation Solidaire 1	40 €	Si vous avez déjà utilisé le prélèvement automatique l'an dernier, celui-ci est automatiquement reconduit (pas de formalité à accomplir).
Cotisation Solidaire 2	45 €	<u>Dans le cas contraire</u>, utilisez l'imprimé « Mandat de prélèvement SEPA ». Complétez et signez le document puis retournez cet imprimé à l'école, impérativement accompagné d'un RIB/IBAN de votre banque.
Cotisation Libre	Plus de 45 €	

Nous vous proposons plusieurs niveaux de contributions : la cotisation de base, les cotisations solidaires, la cotisation libre et le don.

Actuellement, les contributions des familles (39€/mois/enfant) couvrent seulement une partie de nos investissements. En effet, le fonds de solidarité de l'UDOGEC de Vendée aide notre OGEC et les familles de l'école à hauteur de 10€/mois/enfant maximum. Ceci permet de couvrir les remboursements des emprunts en cours.

Mais il y a encore des travaux à effectuer. Nous avons priorisé pour l'année scolaire prochaine le remplacement des menuiseries extérieures (portes) du bâtiment central de l'école où se trouvent les classes de CP, CE1, CE2 et le dispositif ULIS. Le remplacement de 7 portes se chiffre à environ 25 000 € TTC (6€/mois/enfant).

Afin de nous aider à effectuer ces remplacements de menuiseries extérieures, nous faisons donc un appel aux dons.

3. Dons à l'école

Pour les entreprises ou les personnes qui le souhaitent, il est possible de faire un don à l'école, avec possibilité de défiscalisation ou de diminution d'impôts (66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises). N'hésitez pas à en parler autour de vous (travail, amis, grands-parents, anciens élèves de l'école ...). Il suffit d'utiliser le document « Bulletin de soutien » fourni dans le dossier de rentrée et disponible sur le site internet de l'école.

Illustration :

- 1- Vous payez 39 € de cotisation de base par mois.
- 2- Vous faites un don de 221 € avec le bulletin de soutien ou sur le site internet dédié.
- 3- L'école obtient 650 €.
- 4- Le don de 221 € vous permet de déduire environ 146 € sur vos impôts (66%). Votre don vous coûte 75 €.
- 5- Vous payez donc au final 504 € au lieu de 650 €.

Merci d'indiquer votre choix de contributions au verso de la feuille.

Choix de la famille :

M. et/ou Mme(Nom(s) et Prénom(s)
des parents)

NOM des enfants	Prénom des enfants	Classe (TPS, CE1, CM2, ...)

Nous choisissons :

- La cotisation de base (39 € par mois)
- La cotisation solidaire 1 (40 € par mois)
- La cotisation solidaire 2 (45 € par mois)
- La cotisation libre : € pour l'année (plus de 429 €) ou€ par mois (plus de 39 €)
- La cotisation de base (39 € par mois) + Un don de€ (Utiliser le « Bulletin de Soutien »)

4. Participation des familles au niveau de la Kermesse du Samedi 1^{er} juin 2024

En inscrivant leur enfant à l'école, les parents s'engagent également à une implication pour l'organisation, la préparation et/ou une permanence lors de la Kermesse le Samedi 1^{er} juin 2024.

Date :/...../.....

Signature :